

# CONSEIL SYNDICAL 4 Octobre 2023

## CE QU'IL FAUT RETENIR →

### ACTIVITES DU SMRR, EN PRESENCE DU SOUS-PREFET COORDONNATEUR DENIS MAUVAIS

Accueil de Monsieur le sous-préfet Denis Mauvais, coordonnateur du SCOT des Rives du Rhône

- 1/ Actualités de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette et modification du SRADDET
- 2/ Point révision de la charte « projet à biodiversité positive » portée par Rives Nature
- 3/ Présentation de l'étude sur le panorama économique des Rives du Rhône
- 4/ Point sur l'organisation des prochaines assises de l'eau des Rives du Rhône avec les services de l'Etat

### FONCTIONNEMENT DU SMRR

Délibération D-2023-15 : Evolution du Rifseep  
Délibération D-2023-16 : Actualisation du forfait « mobilités durables »  
Délibération D-2023-17 : Désignation du référent déontologue Elus  
Délibération D-2023-18 : Accueil d'une élève dans le cadre d'un contrat d'apprentissage  
Délibération D-2023-19 : Autorisation au Président de signer une convention d'adhésion pour la dématérialisation

### FINANCES DU SMRR

Délibération D-2023-20 : M57 et Règlement Budgétaire et Financier  
Délibération D-2023-21 : Gestion des amortissements  
Délibération D-2023-22 : Autorisation au Président de signer le renouvellement de la convention SMRR-Rives Nature  
  
Point sur les activités du bureau depuis le dernier Conseil Syndical

### ACTUALITES DU ZAN ET MODIFICATION DU SRADDET

En introduction, le Président Philippe Delaplacette remercie le sous-préfet coordonnateur pour sa venue et la mobilisation de ses services dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT approuvé. Philippe Delaplacette rappelle que les services de l'Etat ont accepté que le SCOT ne se mette pas en révision dans l'attente de la finalisation des 3 PLUI en cours d'élaboration sur les intercommunalités d'ARA, EBER et VCA.

Claudine Perrot Berton, Vice-présidente du SMRR rappelle que la trajectoire ZAN du SMRR d'ici 2050 comporte plusieurs éléments :

- Un projet de territoire incarné dans le SCOT.
- La nécessité de maintenir des marges de manœuvre pour préserver l'emploi et limiter les déplacements domicile-travail.
- Des spécificités locales telles que les zones de montagne, les zones rurales et les risques.

En appliquant les -50% de consommation d'ENAF d'ici 2031, l'enveloppe maximale sera de 840Ha à l'échelle du SMRR. Une répartition par EPCI, s'appuyant sur le projet porté à travers le SCOT est présentée.

S'agissant de la modification en cours du SRADDET pour l'intégration de la trajectoire ZAN, le Vice-Président Philippe Meunier a informé tous les PPA de la mise en pause de la procédure en cours cet été en raison du vote de la loi facilitant la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols.

## **POINT REVISION DE LA CHARTE « PROJET A BIODIVERSITE POSITIVE » PORTEE PAR RIVES NATURE**

Philippe Genty, Président de Rives Nature et Vice-Président du SMRR rappelle que cette charte est à destination des maîtres d'ouvrages publics et privés (collectivités et aménageurs) pour qu'ils puissent se poser "les bonnes questions". C'est un label centré sur la biodiversité qui est gratuit et complémentaire à d'autres labels existants.

L'outil d'auto-évaluation passe par l'intermédiaire de formations et par l'acculturation de tous. Il doit prendre en compte la biodiversité locale et les fonctionnalités écologiques. Enfin, le bâti doit désormais s'adapter au changement climatique de manière plus forte et plus rapide que dans l'ancienne version du label.

## **PRESENTATION DE L'ETUDE SUR LE PANORAMA ECONOMIQUE DES RIVES DU RHONE**

Magali Talandier présente les conclusions de l'étude réalisée avec Manon Loisel sur le panorama économique des Rives du Rhône.

Les constats issus de l'étude quantitative :

Le caractère « industrialo-résidentiel » du territoire représente un atout, bien qu'il puisse engendrer des tensions, telles que la difficulté d'acceptation des activités industrielles, les obstacles à l'emploi féminin, les impacts environnementaux et la prédominance des emplois intérimaires. Cependant, cette particularité est rare en France. Il existe par ailleurs un potentiel de développement touristique à l'échelle du SMRR, et l'agriculture qualitative persiste malgré les défis importants auxquelles elle est confrontée.

Un modèle de développement économique exigeant et à 360 degrés :

De nouvelles dynamiques industrielles émergent sur le territoire des Rives du Rhône. La formation doit être accompagnée que ce soit celle des femmes ou des jeunes ainsi que l'économie de proximité qui doit être maintenue. Il est essentiel de se positionner sur les activités de l'EMO (proximité métropole de Lyon, ...). Le Vice-Président du SMRR Thierry Kovacs, en charge de l'économie, rappelle « ce qu'est » et « ce que n'est pas » cette étude très intéressante à l'échelle des Rives du Rhône. La compétence économique reste bien du ressort de l'Etat, des régions et des EPCI mais cela ne doit pas empêcher des réflexions plus globales et des coopérations intelligentes, à l'image de la conférence économique des Rives du Rhône.

## **ORGANISATION DES PROCHAINES ASSISES DE L'EAU DES RIVES DU RHONE**

Frédéric Dubouchet, Vice-Président du SMRR rappelle qu'historiquement, le territoire des Rives du Rhône dispose d'un héritage significatif en matière de préservation de la biodiversité et de lutte contre le changement climatique. Des actions ont été importantes dans le domaine de l'eau, telles que l'animation d'un réseau d'acteurs de l'eau, la conduite d'études stratégiques, la mise en œuvre de démarches pilotes comme REVITER en 2014/2015, et la participation à divers schémas et plans liés à l'eau et aux inondations. La sensibilisation accrue aux impacts du changement climatique souligne la nécessité de renforcer la prise en compte des enjeux liés à l'eau. Une étude a par ailleurs été portée par le SMRR sur l'opportunité d'un coportage de la SLGRI avec les services de l'Etat. Afin d'aller plus loin, il est proposé d'organiser des assises de l'eau à l'hiver prochain avec les services de l'Etat à l'échelle des Rives du Rhône.

Le programme se déroulerait sur une journée avec deux temps : une matinée consacrée à la problématique de la ressource en eau et un après-midi centré sur les enjeux relatifs aux inondations et au fleuve Rhône.

### **À propos du Syndicat Mixte des Rives du Rhône**

*Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation première l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 280 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat/logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité). Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.*